



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 13 décembre 2024**Délibération n°65/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 29 novembre 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel BUISSON, Fabrice POINT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : monsieur Jean-François DAURE, Jérôme SOURISSEAU,
Mesdames Nicole BONNEFOY, Fabienne GODICHAUD, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir[s]	0
Absent[s]	6
Votants	14

Objet : Résidence étudiante – Demande de financement au titre du Fonds vert

Afin de répondre à la demande croissante de logements dans le quartier de l'Image, le Pôle Image a engagé une opération d'aménagement d'une nouvelle résidence étudiante sur un îlot de parcelles, composé d'immeubles de faubourg et de jardins.

Le projet permettra de proposer 73 logements d'environ 19m² chacun, pour une surface de planchers de 2350m². L'alignement des immeubles sera conservé rue de la Charente et la façade principale viendra urbaniser la rue des Papetiers. Les immeubles repérés « intéressants » au titre du patrimoine architectural seront conservés et les bâtiments réhabilités ou construits répondront aux exigences de prévention des risques d'inondation.

Le projet propose de densifier les constructions pour limiter les emprises au sol et pour offrir aux étudiants un cœur d'îlot plus ouvert, végétalisé, en connexion avec les jardins avoisinants.
La restructuration permettra également la mise en œuvre d'une démarche de réemploi des matériaux du site.

La consultation lancée au cours du premier trimestre 2024 a permis l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architectes angoumoisins Greenwich 0.0.13.

Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront en 2025 avec notamment l'objectif de lancer les consultations de travaux à partir du 2ème semestre de l'année.

Le coût prévisionnel total de cette opération s'élève à 7 700 000 € HT – 8 470 000 € TTC et il peut être envisagé, pour assurer son financement, de solliciter l'Etat dans le cadre du Fonds vert – recyclage foncier à hauteur de 1M€.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

Opération Résidence étudiante	
Coût total de l'opération (HT)	7 700 000
Fonds vert	1 000 000
Autofinancement SMPI Magelis (dont tva)	7 470 000

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le plan de financement tel que présenté,
- sollicitent les subventions de l'Etat dans le cadre du Fonds vert – recyclage foncier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 déc. 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 déc. 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 décembre 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN